



DATE DE PUBLICATION : 05 JANVIER 2026

DIRECTION GÉNÉRALE DES MOYENS DE PAIEMENT  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vu la délégation de pouvoirs donnée par le Gouverneur au directeur général des Moyens de paiement le 26 septembre 2023;

DECIDE

La décision du 26 septembre 2023 portant délégation de signature à Mme Hélène Proix, responsable du service des achats de la fabrication des billets est abrogée.

Fait à Paris, le 5 janvier 2026

Erick LACOURRÈGE